

L'OFFICIEL

Actes officiels et recommandations



ACTES OFFICIELS

RAPPORTS D'EXPERTS

SANTÉ ANIMALE

Suite à une notification immédiate reçue du Délégué de la Thaïlande auprès de l'OIE au sujet d'un foyer de peste équine à Pak Chong, district de Nakhon Ratchasima, le statut de « pays indemne de peste équine » de la Thaïlande tel que reconnu par l'Assemblée mondiale des Délégués aux termes de sa Résolution n° 19 de mai 2014 a été suspendu à compter du 27 mars 2020.

Selon les [procédures opérationnelles standard pour la suspension d'un statut sanitaire officiellement reconnu](#), le pays dispose d'un délai de deux ans pour recouvrer son statut officiel antérieur en se conformant aux dispositions applicables du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*.

[Plus d'informations sur la situation de la peste équine en Asie](#) (en anglais)

Contact : [Service des statuts de l'OIE](#)

SANTÉ ANIMALE

► STATUTS SANITAIRES OFFICIELS

Thaïlande – Suspension de son statut de pays indemne de peste équine

MOTS-CLÉS

#peste équine, #statut sanitaire, #Thaïlande.



Photo : Basecamp Stock Photo (Pexels)

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 325 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int